

LA VOIX DE



Kanaky

JUILLET-AOUT 2021 • N°26 • 100 F.CFP

Email : lavoixdekanaky@gmail.com - ISSN 260663239

TRANSITION POUR KANAKY, DANS L'UNITÉ !



ÉDITORIAL

La constitution du premier gouvernement à majorité indépendantiste de notre Histoire, et le document de l'État, « Conséquences du OUI et du NON », constituent pour nous des avancées positives vers l'indépendance.

La droite locale ne voulait absolument pas de ce document, et elle en a combattu farouchement la parution dès 2018, craignant qu'il serve à préparer l'indépendance, ce qui était pourtant la moindre des choses.

Nous y voilà donc, et nos chances d'y accéder positivement et intelligemment en sont renforcées.

Ainsi un mensonge de plus des 'autonomistes' (terme utilisé à Paris !) est mis au grand jour, dans une liste hélas déjà bien longue : le soir d'un « OUI » ne sera pas le grand saut dans le vide qu'ils disaient craindre (tout en le favorisant), mais sera le début d'une transition organisée.

Bien sûr, l'État Français et son ministre néocolonialiste l'ont rédigé à reculons, obligés par l'Accord De Nouméa, obligés par l'ONU. Alors, mauvais joueurs, ils s'escriment à chercher des « ombres » à la pleine souveraineté et à s'aveugler de ses « lumières » !

(suite page 2)

DANS CE NUMÉRO

Éditorial 1-2

POLITIQUE

les menaces du NON
les espoirs du OUI 2-3

L'Accord de Nouméa
prépare au OUI 4

ÉLECTIONS

Devenir électeur ,
encore possible ! 5

COMMUNICATION

Médias et démocratie 6

COURRIER DES LECTEURS

SOCIAL
La CLR, C'est La Ruine 7

EDUCATION
Ce harcèlement
qui gangrène nos écoles 8

(suite de l'éditorial)

Qu'à cela ne tienne, nous les voyons, nous, ces lumières, et nous en convainçons les hésitants !

Le texte de l'État a une grosse part de bluff, une bonne dose de néocolonialisme, et pas mal de peaux de banane, mais ses atouts pour nous transparent pourtant à l'évidence (cf p2-3) :

- **OUI, il y aura nécessairement une transition**, et si le bluff étatique est de l'annoncer très courte, nous savons qu'elle sera fatalement allongée, sous peine d'un risque pour la France de voir le pays souverain aller voir ailleurs.
- **OUI la France va faire l'impossible pour garder des liens** étroits voire *néocolonialistes* avec le pays souverain, et nous savons que la difficulté ne sera pas de gagner sa collaboration, mais de faire en sorte qu'elle ne soit pas envahissante.
- **OUI, les Calédoniens qui le voudront pourront garder la nationalité française**, malgré les insinuations *peau de banane* du ministre, et OUI encore les cousins et amis Océaniens ou autres pourront venir et circuler sans visa.
- **OUI la Calédonie a de gros moyens financiers et de développement** qu'il nous faudra parfois aller chercher aux forceps, pour plus de justice et d'égalité. Et nous devrons aussi tourner quelques robinets de retours vers la France, et travailler davantage avec nos voisins, petits et grands.
- **Et OUI, nous gageons que les perspectives effrayantes du « non » pousseront aussi à voter « OUI »** bien des hésitants : arrêt de la citoyenneté et de l'emploi local (déjà maltraités !), vote massif des résidents, immigration sans frein, volonté de partition, longue période d'incertitude sur un nouveau statut impossible à construire (même la droite s'y déchire !), puis nouveau référendum nous opposant encore sûrement pour ce statut. Un avenir bien sombre, dans une France qui sombre...

Alors, ne croyez donc pas les dépendantistes acculés qui clairoignent à la sortie de Matignon que les Océaniens ne pourront plus voir leurs familles au pays (Aouh) !

Ne croyez pas M. Metzdorf qui sort de son chapeau une dévaluation énorme d'une monnaie qui n'existe pas !

Ne croyez pas Mme Backès qui n'a pas lu l'Accord de Nouméa et nous fait honte à l'ONU, n'y représentant qu'elle, et y certifiant que le terme « victimes de l'histoire » est dans l'ADN, ce qui est faux.

Ne croyez plus M. Frogier qui, signataire de cet ADN, affirmait sur NC1^{ère} que ce n'était pas un accord de décolonisation, quand bien même cela y est écrit. (préambule point 4 : « la décolonisation est le moyen ... »)

Ne croyez pas M. Brétégnier qui prône une « différenciation » provinciale interdite par l'ADN.

Dans les jours et mois qui viennent, tous les indépendantistes devront s'unir !

Nous saluons la mise en place du gouvernement, enfin indépendantiste, qui permet tous les espoirs.

Notre seul programme à nous tous citoyens sera notre but commun de souveraineté sur notre pays, enfin à portée de vote, après le 12 décembre !

Les 71 533 votants OUI de 2020 (et +) pourront s'organiser, avec les partis et hors partis, pour convaincre leurs voisins, transporter des votants, distribuer ou partager des documents, écrire poliment nos arguments sur les réseaux, participer ou organiser des réunions et meetings, montrer le visage positif de notre émancipation.

Voilà notre pari sur l'intelligence ! Il y aura des pièges, des tentatives de nous diviser : soyons imperturbables, et nous allons gagner enfin notre souveraineté !



1 - LES MENACES DU NON

◆ La fin de l'Accord de Nouméa et ses conséquences

Le ministre Lecornu a affirmé que « Si le Non l'emporte (...) l'accord de Nouméa sera caduc », ce qui est contraire à ... l'Accord de Nouméa (1), et promet des lendemains difficiles !

Ainsi serait perdue la citoyenneté, ainsi que l'emploi local (le peu qui est appliqué),

Ainsi serait perdu le corps électoral restreint, et l'immigration de français/européens serait libre,

Ainsi la France demanderait la désinscription du pays de la liste des pays à décoloniser.

◆ Une Partition de fait redevenue possible ?

La *droite dure* aux commandes, l'ombre de Pierre Frogier (LNC 23/06/21) et d'une partition soft plane : supprimer le gouvernement et le congrès, c'est donner leurs pouvoirs aux provinces, et donc **créer 3 pays différents** avec chacun ses règles, dans une vague « fédération ».

Or, la majorité des 'Canaques' réside dans la Province Sud de Sonia Backès : ça sent la révolte !

Et M. Frogier veut que son projet « soit porté par (sa) famille politique pendant la campagne présidentielle » : faire la consultation à cette période mène à de dangereuses surenchères...CQFD.

Souvenons nous aussi que la fin des terres coutumières est souhaitée par divers ténors de droite.

◆ La France l'a dit : sa 'contribution' à notre budget diminuera, que ce soit OUI ou NON.

Or en restant dans la France nous n'aurons pas les coudées franches pour les bonnes solutions. Car l'État, qui n'en dit rien dans le document, gardera tous les retours de bénéfices et tous les avantages qui rendent pour eux « la France plus belle » avec nous.

◆ Et si la droite dure l'emporte, le chacun pour soi gagnera :

finies les solidarités pour les soins ou le social entre les zones riches et les plus pauvres. L'import sera privilégié sur la production locale. Les inégalités s'aggraveront encore, la répression aussi plutôt que la prévention. Les cultures océaniques seront négligées comme auparavant, etc.

(1) ADN point 5 : « Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée [NDLR : la pleine souveraineté, proposée par la question à la consultation], l'organisation politique mise en place par l'accord de 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette « irréversibilité » étant constitutionnellement garantie ».

2 - LES ESPOIRS DU OUI



◆ Balayons d'abord quelques intox des 'dépendantistes'

- **Les « visas » pour les cousins d'Océanie :** alors que nous voulons renforcer nos liens dans le pacifique, qui croira vraiment que nous leur demanderons un visa ?
- **Les passeports :** malgré les phrases volontairement ambiguës du ministre (et des opposants), « La loi française n'exige pas qu'un Français ayant acquis une autre nationalité renonce à la nationalité française » (2).
- **La monnaie :** il faut un certain culot à M. Mertzdorf pour affirmer que notre monnaie sera dévaluée de 50 % ... alors qu'elle n'est même pas encore créée !
- **Autres intox à venir** (Vanuatu, Chine, économie...) : accrochons nous, et ayons l'esprit critique !

◆ Les aspects positifs concédés par le document

- **La France conclut, bon gré mal gré, que « des accords pourront être négociés »**, pour la plupart des thèmes. L'État français est pris entre deux feux : il doit dire, pour nous en empêcher, que si l'on veut partir ce sera dramatique, et « en même temps » (sic) prévoir le cas du OUI majoritaire, pour tenter alors de garder toute son influence.

Association ou partenariat (termes proches), la France ne voudra sûrement pas lever le doute avant la consultation pour ne pas sembler entériner un OUI majoritaire ! Ce sera d'actualité juste après. Avec un verrou bien posé par l'ONU : toute délégation de compétence par le nouvel état doit être réversible !

- **Même sans accords, les fameux 180 milliards de la France seraient « ré-équilibrables »**, contrairement à ce qu'insinue l'État, en nous demandant à chaque thème comment nous ferons sans ses sous. Quelques pistes (entre autres) :

- ◆ les métros qui arrivent le disent, choqués : les impôts et taxes pour les riches sont bien plus faibles ici qu'en métropole (et les aides sociales moins importantes). Ainsi un docteur en économie du pays affirmait lors d'une conférence à Koné : avec un taux d'imposition semblable à la France, nous aurions 120 milliards de plus par an ! Déjà.
- ◆ Une petite partie des 180 milliards est dépensée ici par l'armée, pour la France (rayonnement, exercices, etc) : la somme est à déduire, et ces activités nous vaudront des redevances.
- ◆ 'Notre' CRE, « Caisse de Retraite pour la France et l'Extérieur » (sic) collecte ici chaque année 28 milliards, qu'elle envoie en France, et reçoit en retour

pour nos retraités 8 milliards. Manque à gagner : 20 milliards/an, depuis 24 ans ! (= 480 milliards).

- ◆ Un scandale sur la CCS (Contribution Calédonienne de Solidarité) montrait qu'une convention fiscale de 1983 plafonne nos prélèvements sur les bénéfices de sociétés rapatriés en France, bénéfices dépassant les 100 milliards annuels (cf LVDK n°15, 09/2019) !

◆ Tout ça ne date pas d'aujourd'hui : le livre « Être Caldoche aujourd'hui » (1994, p. 198) cite J. Lafleur : « une somme équivalente à la dotation gouvernementale retourne annuellement en France, par le biais des sociétés dépendantes de l'État et des ressortissants métropolitains ».

- ◆ En 2019, les entreprises calédoniennes avaient 265 milliards en banque, et les ménages 570 milliards (dépôts + épargnes).

◆ Les « dotations » de la France, qui représentaient 30 % du PIB dans les années 80, sont passées progressivement autour de 15 % actuellement. Sans catastrophe.

◆ L'espoir politique que nous formons entre nous, ici et après,

c'est qu'une forte majorité va s'instaurer une fois le OUI affirmé, ayant soit de progrès, de solidarité, de développement et d'emploi local, de reconnaissance de nos valeurs et capacités.

Car parmi ceux qui s'opposent encore à l'indépendance, une fraction notable l'acceptera et jouera le jeu de construire le pays avec nous : une bonne partie de l'*Éveil Océanien* voire de *Calédonie Ensemble*, et un certain nombre de *non indépendantistes* qui aiment avant tout leur pays. Des alliances se créeront, sur fond d'une démocratie nouvelle et assainie, et naturellement, les électeurs trancheront...

◆ Mais notre espoir politique ne s'arrête bien sûr pas là

Notre volonté est de construire une économie locale qui ne soit plus freinée par le règne des importateurs, mais qui favorise nos productions et transformations, nos circuits courts, nos échanges avec nos voisins plus qu'avec l'Europe.

Notre volonté est de développer un sentiment de fierté locale aussi culturelle, d'entraide et de bienveillance, de prévention plus que de répression. Avec certes l'accompagnement de bonnes volontés extérieures, mais qui ne nous envahiront pas au point de nous écarter, de nous marginaliser. 🌱

(2) <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/peut-on-plusieurs-nationalites/> voir aussi Wikipedia, etc.

L'ACCORD DE NOUMÉA PRÉPARE AU OUI !



■ Retour sur l'histoire d'une méfiance d'un peuple

Un peuple auquel la France a beaucoup fait croire (et a beaucoup menti) ...

- Depuis M. Pisani en 1985 nous expliquant à Thio qu'il faut y croire, que l'indépendance est accessible dès 1987 en association avec la France, puis rappelé à Paris suite aux émeutes de la droite, et après avoir fait assassiner Eloi Machoro (cf preuve dans le livre de C. Blanc).
- Depuis les Accords Matignon qui devaient déboucher sur un référendum d'autodétermination en 1998, qu'on nous a imploré de reporter parce que nous n'étions soi-disant pas prêts.
- Depuis, enfin, l'Accord de Nouméa, que le peuple a difficilement accepté car il fallait encore attendre au moins 20 ans, ce qui nous a valu des révoltes mortelles dans notre propre camp.

Et les indépendantistes ont chaque fois joué le jeu.

Et maintenant cet ADN que l'on nous avait vendu comme verrouillé car constitutionnalisé, va finalement aussi pouvoir être dé-

tricoté : il suffit de changer la constitution française. Oui, bien sûr.

Et la prochaine fois vous changerez aussi le nom de la France, et ce ne sera pas vous qui aurez signé ?

La route était pourtant cette fois -apparemment- bien tracée : les partenaires avaient signé, ils s'engageaient tous à « **une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer** », après 20 ans de préparation, ensemble donc, à la pleine « souveraineté ».

Le terme « souveraineté » est cité HUIT FOIS dans l'Accord De Nouméa. D'autres termes utilisés ont encore le même sens, comme celui de « **complète émancipation** ». Voici les principales phrases de l'ADN, lequel est disponible sur Internet pour vérifier :

- « un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté » (...) « La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie ».
- La « reconnaissance de sa souveraineté [du peuple Kanak -ndlr], préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun ».
- « une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer ».
- « Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté ».
- [les compétences régaliennes -ndlr] « resteront de la compétence de l'État jusqu'à la nouvelle organisation politique résultant de la consultation des populations intéressées ».
- « des Néo-Calédoniens seront formés et

associés à l'exercice de responsabilités dans ces domaines, dans un souci de rééquilibrage et de préparation de cette nouvelle étape. »

- « L'État reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier, à la fin de cette période, d'une complète émancipation ».

■ Le peuple envahi et colonisé est à l'évidence le peuple Kanak

Celui-ci, malgré son histoire lourde avec le colonisateur, a rapidement renoncé à bouter dehors l'envahisseur par la révolte, comme bien d'autres ailleurs. C'était certes stratégique, mais aussi sincèrement dans sa culture d'accueil, pratiquée dans le Pacifique avec ses voisins bien avant l'arrivée, forcée quant à elle, des colons.

Or un glissement sémantique s'opère doucement, bien peu éthique.

l'ONU parle de « peuples coloniaux », « peuples dépendants » sur un « territoire géographiquement séparé, et ethniquement ou culturellement distinct du pays qui les administre ». Evidemment les Kanak. Alors quand les Kanak acceptent un vote d'autodétermination avec les arrivants établis parce qu'ils ont signé un texte commun disant vouloir préparer la pleine souveraineté et y appeler avec eux, il y a comme un malaise si ces arrivants disent maintenant qu'ils font partie de ce peuple et que ce peuple ne veut pas l'indépendance ! 

La logique qui l'emporterait alors serait que le « peuple colonial » réclame, seul, l'indépendance de son pays. Et chacun sait qu'il s'y tiendrait. Avec quelles conséquences ?

Avant la signature définitive par Lionel Jospin, Roch Wamytan et Jacques Lafleur, le texte de l'ADN a été paraphé par les partenaires suivants :

Les partenaires procéderont aux informations et aux consultations nécessaires avant leur signature, par le Premier ministre et les signataires, le 5 mai 1998.

Pour le F.L.N.K.S.: Rock Wamytan, Paul Neaoutyine, Charles Pidjot, Victor Tutugoro,

Pour le R.P.C.R.: Jacques Lafleur, Pierre Frogier, Simon Loueckhote, Harold Martin, Jean Lèques,

Pour le Gouvernement, ses représentants sur place: Alain Christnacht, Thierry Lataste,

En présence de: Bernard Deladrière, Dominique Bur.



DEVENIR ÉLECTEUR : ENCORE POSSIBLE AVANT LE 23/07 !

● Quand aura lieu le scrutin ?

Le 3^{ème} référendum (consultation), demandé en avril 2021 par tous nos élus indépendantistes au Congrès, a été dicté pour le 12 décembre 2021 par le gouvernement français, lequel a mis la pression pour cette date, allant dans le sens des anti-indépendantistes pour « aller vite » !

Notre congrès avait donné un avis favorable le 23 juin 2021 : toute la droite a voté pour ; le groupe UNI a voté contre ; dans le groupe « UC-FLNKS & Nationalistes & l'Éveil Océanien » l'UC et *Dynamique Autochtone* se sont abstenus, la DUS a voté contre, et l'EO a voté pour. Le 4 juillet un décret du conseil des ministres français a entériné ce 12/12/21.

L'UC et l'UNI ont déjà annoncé qu'ils regrettent cette précipitation mais s'inclinent et feront donc campagne pour le OUI, malgré leur déception devant ce temps trop court, devant la concomitance risquée de la présidentielle, et le reniement de la parole donnée par E. Philippe. Nous regrettons que des discussions incluant tous les mouvements indépendantistes n'aient pas eu lieu, mais il semble pourtant que tous feront bloc : un rassemblement de TOUS serait alors très bienvenu pour donner l'élan !

Car il est urgent qu'une véritable UNITÉ des indépendantistes se cimente vers notre but final.

● Pour ce 3^{ème} référendum, devenons vite électeur si on ne l'est pas encore !

Dès maintenant, et **avant le 23 juillet 2021** (date limite de la période complémentaire d'inscription), il faut aller en mairie s'inscrire. **Et cela concerne aussi tous les jeunes qui auront 18 ans d'ici à la consultation.** Choisissons la mairie où l'on réside pour le

travail, la santé, les études. Apportons les justificatifs mentionnés dans un formulaire unique pour les 2 inscriptions : liste spéciale provinciale (LESP) et liste spéciale consultation (LESC), dite référendaire.

Pour savoir si cette démarche nous concerne, vérifions notre présence ou non sur les listes électorales en allant sur le site **www.electeur-nc.fr** ou adressons-nous à la mairie, ou à des militants.

● Une surveillance des listes assurée par des experts de l'ONU

Depuis 2009 la 'Commission Politique et Citoyenneté' du 'FLNKS et Nationalistes' travaille pour obtenir des listes exactes, sincères, rassemblant toutes les populations concernées. Les leaders indépendantistes ont réclamé à l'ONU d'accompagner les vérifications, ce qui a été accepté.

Depuis 2016 des personnalités qualifiées sont sélectionnées par l'ONU. En 2021, 10 experts viennent, malgré la COVID, pour les travaux des 304 Commissions Administratives Spéciales (CAS) dans les mairies, chargées d'inscrire les nouveaux électeurs ou d'en rader des listes.

● Les experts de l'ONU ont publié un rapport de 40 pages : que nous révèle t-il ?

Après une appréciation globalement satisfaisante sur la qualité du travail effectué, il mentionne des insuffisances, confirmant l'avis des indépendantistes :

- Manque d'équité pour le traitement des dossiers déposés par les électeurs : « respect/non respect de la loi » « souplesse/rigidité dans l'application des critères légaux »...

- Différences selon les mairies pour la préparation des dossiers, dans leurs « ressources humaines et matérielles » mais aussi pour l'information et l'éducation des électeurs lors du dépôt des dossiers.
- Difficultés pour l'inscription d'office des jeunes, pour l'inclusion des natifs et leur présomption de domiciliation.

L'ONU demande au Haussariat de compléter le vademecum (règles à suivre dans les CAS), par exemple : que faire avec des déclarations sur l'honneur et attestations établies par l'électeur ?

L'ONU demande aux magistrats présidents de CAS de mieux contrôler la rédaction des procès verbaux (manque de précision, d'informations utiles en cas de litige), et de mieux répondre aux demandes d'enquêtes s'il manque des justificatifs, etc.

L'État, pour ce 3^{ème} référendum, doit prendre en compte toutes ces recommandations de l'ONU.

Notons bien qu'une période complémentaire de vérification des listes électorales par les CAS aura bien lieu, et nécessite d'accomplir toutes nos démarches avant le 23 juillet. 🍷

**METTONS-NOUS TOUS
DANS LA SITUATION D'ÊTRE ÉLECTEUR
et D'ALLER VOTER POUR
LA 3^{ème} CONSULTATION !**

La voix de Kanaky

Bimestriel • Responsable de publication :
Christian TEIN • BP 14948 - 98803 NOUMEA
CEDEX • Nouvelle-Calédonie
Email : lavoixdekanaky@gmail.com
Imprimé en 3000 exemplaires
par Graphoprint • ISSN N°260663239

MÉDIAS ET DÉMOCRATIE

**La version actuelle des Nouvelles Calédoniennes n'a pas 50 ans !**

Elle vient du rachat de l'ancienne version au groupe Hersant en 2013 : elle a donc 8 ans. Un rachat bizarre juste avant 2014, possible déclenchement de la 1ère consultation. Et par trois grandes familles locales richissimes et de droite : Charles Lavoix (20%), membre fondateur du RPCR, Jeandot (59%), et Montagnat (21%). Dans le panier étaient aussi une radio (NRJ), deux imprimeries (IRN et Pacific Print), et un hebdo (Paru Vendu).

Nous avons ainsi un unique quotidien au pays, très orienté, au moment de choix politiques vers une indépendance que combattent leurs propriétaires : une déviance évidente de démocratie.

Les journalistes lors de la vente de 2013 ne s'y sont pas trompés : 20 d'entre eux ont claqué la porte ! Pour mieux les contrôler ensuite, les copains du Congrès ont en 2017 durci leurs conditions de départ via une loi locale (Clause de cession annulée, puis remplacée par un ersatz, devant le scandale).

Après quelques années tranquilles sans référendum, un rédacteur en chef de choc est nommé : Olivier Poisson, 18 ans journaliste à Nice-Matin, une référence de la droite dure ; Nice est d'ailleurs jumelée à Nouméa. Il est d'abord adjoint, puis rédacteur en chef depuis 2016. Ses leviers d'action ? :

- Une équipe de rédaction où l'on peine à voir un seul kanak ou océanien, ou même calédonien : presque tous sont de jeunes métros qui ont faim et savent ce qui est attendu ; bonjour l'emploi local.
- Des articles bien choisis mis en ligne gratuitement : vous ouvrez votre ordi ou

smartphone, le titre choc vous accroche et miracle, c'est en lecture libre... contenu garanti non indépendantiste.

- Des encarts / affichettes par centaines, aux lieux stratégiques (stations, magasins, librairies, tabacs, supermarchés), avec un titre choc.
- Et les éditoriaux du boss, à des moments clé.



Le journal va mal ? Ce n'est pas nouveau, et aller bien n'est pas son premier but. Un audit interne en 2016 avait déjà alerté : rédaction monolithique et 'métro', articles hors sol. Les actionnaires avaient maintenu le cap pour ancrer un lectorat aux 2/3 contre l'indépendance.

Dans ce contexte, comment s'étonner de la vague de rejet, de défiance, d'ironie (voire hélas d'insultes), qui a surgi sur la toile à l'annonce ré-

cente des difficultés financières du quotidien ? Se propose-t-il de jeter l'éponge après le dernier référendum, mission accomplie ?

L'usage des réseaux sociaux est l'alternative obligée, comme conséquence plus que cause des problèmes de médias dont les ci-

toyens constatent le contrôle par des grandes fortunes et des politiciens.

Dans la France 'garante indispensable' de notre esprit démocratique selon nos opposants, une poignée de milliardaires contrôle les médias : Bernard Arnault / LVMH = Les Echos, Le Parisien ; Dassault = Le Figaro ; Pinault = Le Point ; Drahi / SFR = Libération, l'Express, BFM-TV, RMC ; Bolloré = Canal+ ; YSL + Free + banquier Pigasse = Le Monde, L'Obs, Télérama, La Vie ; Bouygues = TF1 ; L'allemand Bertelsmann = M6, RTL, Gala, Femme actuelle, VSD, Capital ; Lagardère = Europe 1 (Allié de RRB), Paris Match (avec M. Sarkozy au CA), JDD, Virgin radio ; Le libanais Safa = Valeurs actuelles (extrême droite). Quant aux chaînes / radios publiques, contrôlées par l'État, M. Macron en est indirectement le chef.



Du coup, avec 2/3 d'abstention aux régionales, la France est-elle plus démocrate que nous avec nos 2/3 de participation à nos provinciales, voire 4/5^{ème} aux référendums ??

Notre plus grand mérite, une fois indépendants, serait de favoriser l'émergence d'un quotidien libre des pouvoirs publics comme des puissances d'argent, selon le vœu sur les médias du conseil de la résistance française, dans « des jours heureux » en 1945, pour éviter de manipuler les peuples.

LA CLR, C'est La Ruine ?

Suite à la création des fonctionnaires territoriaux en 1953 (puis communaux en 1994), une caisse pour leur retraite est créée dès 1954, la Caisse Locale de Retraite, CLR, établissement public de NC.

Cette caisse est gérée par un conseil d'administration (CA) paritaire entre employeurs et syndicats locaux, et les cotisations mensuelles sont fixées comme suit : employeur 20% et fonctionnaire 6%. Le fonctionnaire avait une retraite de 80% de son dernier salaire à 50 ans, s'il avait cotisé 30 ans ... passée à 75 % à partir de 60 ans maintenant.

Car en 1981 les élus décident de diminuer la cotisation de l'employeur de 20% à 12% ! Nous n'en connaissons pas les raisons, mais cela mettra lentement la CLR en difficulté !

Pire, en 1989, il a été décidé d'augmenter la cotisation du fonctionnaire à 6,71% ! Donc le patron cotise bien moins, et l'employé un peu plus ! Pourquoi ? Quelles sont les réelles motivations ?

Depuis, la cour des comptes a pointé les dérives de la CLR qui, à cause des querelles de chapelles entre la Fédération des Fonctionnaires et l'UT CFE-CGC,



mais aussi du fait du manque d'implication de nos élus toutes tendances confondues, n'a pas su trouver une solution adéquate au bon moment.

Finalement, le conseil d'administration décida ensuite d'investir en bourse 25% de la réserve de fonds, espérant ainsi compenser le déficit qui se creuse chaque année depuis 20 ans !

Pire encore, en 1999 le CA (M. Gomes Président à l'époque) décide de porter à 40% cet investissement, malgré la gravité de la situation.

Pas de chance, peu après cet investissement la bourse s'est effondrée ! Le rapport de la cour des comptes, dit ne trouver aucune trace des 16 milliards environ pris en ACTIONS. Envolés. A qui la faute ?!

A l'époque, et dès 1997, le SLUA avait exigé l'intégration du personnel non fonctionnaire local de cette fonction territoriale sur concours spécial (conventionnés, CDD longs, etc),

afin de sécuriser leur emploi mais aussi d'augmenter le total de cotisations des plus jeunes, et de prioriser l'emploi local. Lors de la mise en place du premier gouvernement présidé par M. LEQUES, nous avons même cadenassé l'immeuble IEKAWÉ pour cela !

La réponse fut qu'il fallait prioriser le sauvetage de la CAFAT, et que la CLR était secondaire. Nous avons tort d'avoir raison trop tôt.



Nous rappelons que l'équilibre des forces décisionnelles au sein de la CLR a toujours penché à droite : son CA est présidé par le chef du gouvernement (ou son représentant), et le syndicat UT CFE-CGC penche très clairement du côté des Non Indépendantistes (Mme Backès en a été présidente).

Nous demandons que les responsables de détournements soient retrouvés et sanctionnés sévèrement, mais aussi que des solutions pérennes soient enfin apportées, car l'argent et les moyens existent !

Pour le SLUA,
Mme Rosine Streeter.

BULLETIN D'ABONNEMENT / REABONNEMENT à LA VOIX de KANAKY

Date :

Notre journal ne vit que par les abonnements et vente à la criée en Nouvelle Calédonie – merci pour votre contribution

Envoyer ce bulletin avec le règlement à ELAN DES CONQUES BP 14 948 - 98803 NOUMEA CEDEX NOUVELLE-CALEDONIE.

Nouvelle Calédonie (cocher) :

☐ 6 numéros (1an) : **1 000 FCFP**

☐ 6 numéros (1an) abonnement de soutien : à partir de **3 000 FCFP**

France, Dom-Tom, Etranger (cocher) :

☐ 6 numéros (1an) : **10 €**

☐ 6 numéros (1an) abonnement de soutien : à partir de **30 €**

**Banque : SGCB Compte : 18319 06711 43116927013 46
IBAN FR76 1831 9067 1143 1169 2701 346**

Je fais mon paiement par : ☐ Espèce ☐ Virement bancaire sur le compte SGCB ci-dessus. ☐ Chèque à « Elan des Conques »

Adresse d'envoi des journaux :

☐ par e-mail ☐ en format papier ☐ ou les 2 modalités d'envoi

NOM/STRUCTURE : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Contact : Tél : Email (envoi possible .pdf) :

EDUCATION : CE HARCÈLEMENT QUI GANGRÈNE NOS ÉCOLES...



Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe), physiques (bousculades, coups), ou des vols, alors il est victime de harcèlement. Lorsque ces faits se font par SMS ou courriel, messages sur les réseaux sociaux, on parle de cyber harcèlement.

Phobie et décrochage scolaire en sont des conséquences graves, provoquées par un profond mal être, une dépression avec baisse de résultats scolaires, perte de l'estime de soi, peur d'aller à l'école.

L'UGPE reçoit des familles démunies face à des enfants qui présentent tous les symptômes d'une grande anxiété face à l'école et ce de la maternelle au lycée. Les causes sont multiples, et souvent reliées à des situations de violences dans les établissements scolaires.

Les jeunes ont du mal à verbaliser. Certains se renferment, ne parlent plus à leurs parents. D'autres éclatent en sanglot, ont des gestes de violence, des comportements inhabituels envers les camarades ou professeurs.

Si on considère en coéducation que la 2^{ème} maison de l'enfant est l'école, celle-ci doit être sécurisante, bienveillante et à l'écoute du jeune. Quand tout se passe bien à la maison, certains peuvent faire face à la violence voire hyper violence d'autres élèves mais parfois aussi d'adultes travaillant auprès d'eux.

En cas de harcèlement, l'enfant doit pouvoir se confier en toute sérénité à un adulte référent qui, avec la famille, mettra tout en œuvre pour le faire cesser. Soit au départ par médiation ou en cas de faits graves en saisissant le procureur (délai une semaine après connaissance des faits).

Si vous soupçonnez que votre enfant est victime de harcèlement, prenez rendez-vous avec la direction. Exposez en détail ce qu'il subit. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour le protéger. Si le harcèlement est avéré, la direction doit mettre en œuvre, avec vous, les solutions adaptées. Informez-vous régulièrement du suivi de la situation et des actions menées. Pour ces démarches vous pouvez vous faire aider par un délégué de parents d'élèves ou un membre de l'UGPE.

En collèges et lycées le Vice-Rectorat a mis en place un protocole permettant au personnel de détecter ces situations, recueillir les paroles d'un jeune et mettre en place une procédure pour mettre fin au harcèlement.

Par contre rien n'existe à la DENC et beaucoup d'enfants de primaire ne sont ni entendus ni pris en charge, et le personnel n'est ni informé ni formé. Des grilles de détection et des protocoles doivent être élaborés mais beaucoup d'adultes ne sont pas sensibilisés. Ce qui semble des taquineries peut être vécu comme insurmontable par un enfant ou dérisoire par un autre.

On doit connaître et ne pas minimiser le ressenti de l'enfant : il est encore plus dramatique pour lui de ne pas être écouté et cru par les adultes référents et qu'on lui retourne qu'il doit s'endurcir.

Parfois un harcèlement entre jeunes non pris en charge rapidement conduit à une défiance, perturbante à long terme, envers les adultes. Le harcelé peut devenir harceleur car sans aide il utilisera les armes de son bourreau pour se faire remarquer, exister dans le groupe.

Ces situations peuvent toucher en profondeur notre système éducatif et mettre en danger la réussite scolaire. Surtout s'il y a déni des adultes référents ou harcèlement par du personnel. Un enseignant, surveillant, directeur, une cantinière, qui dénigrent un jeune, parlent du jeune d'une façon négative globale, le mettent à l'écart, l'attrapent violemment, le punissent sans raison

claire, font du harcèlement et non de la pédagogie !

Que faire en cas de harcèlement de mon enfant par un adulte référent ? Il est alors plus difficile pour le jeune et les parents de se faire entendre des institutions. On minimise, on fait corps, on rejette la faute sur les familles. C'est la bataille du pot de fer contre le Lapita ! On peut aussi porter plainte à la police ou gendarmerie, qui ne peut pas refuser de prendre la plainte. On peut ensuite, pour aller plus vite, saisir le procureur ou le juge pour enfant (si - de 12 ans) en cas de grand danger et d'inaction.

L'UGPE travaille avec les institutions sur ce gros dossier pour que nos enfants ne s'habituent plus à subir la violence à l'école, ne se taisent plus. L'école et ses pédagogues doivent faire preuve d'humilité, respecter les partenariats de coéducation. Pour former les citoyens de demain, il faut apprendre à nos jeunes à se tenir debout, à faire face à la violence en la dénonçant et en la jugulant.

Ne rien dire serait être complice. Ne rien faire serait approuver cette violence pour des générations.

Le bureau de l'UGPE

